

DECRET N° 71-45 /CP

du 19 Mars 1971

portant nomination du Directeur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et du Directeur de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-17/D/MFPAT du 25 mars 1970, portant institution d'un régime général de sécurité sociale ;
VU l'Ordonnance N°71-10/CP du 19 mars 1971, modifiant l'ordonnance N°70-17/D/MFPAT du 25 mars 1970, portant institution d'un régime général de sécurité sociale ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

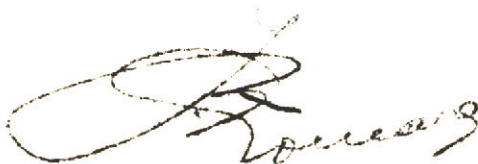
Article 1er - Mr Odon Brice HOUNCANRIN, Administrateur, est nommé Directeur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Article 2 - Mr Daniel BIO, Administrateur, est nommé Directeur de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

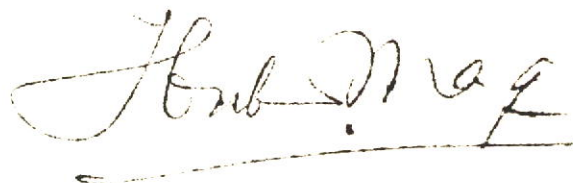
Article 3 - Le présent décret qui entre immédiatement en vigueur, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 19 Mars 1971

par le Conseil Présidentiel,

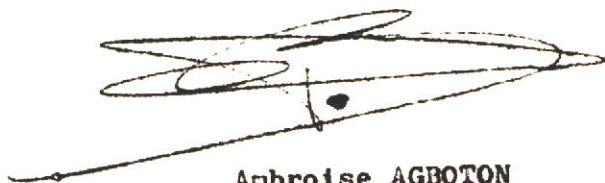


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail,



Ambroise AGBOTON

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
MFPT et ses Scs 10 - CNAF-CNSS 6 -
Ministères 10 - HC 3 - Intéressés 2
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5 -
Gde Chanc. 1 - DEP-DGAJL-Dtion St.6
DFP + s/dtions 6.